

DÉLIBÉRATION

N° BS-2023-02

OBJET : Déclaration infructueux LOT2 réhabilitation STEU Campagne et relance du marché

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents lors de la délibération : 6
Nombre de membres ayant donné procuration : 1
Date de convocation : 27 mars 2023
Votes contre : 0
Votes pour : 7
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le six avril,

Le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la maison Fontaine du SETA à Estang sous la présidence de **Monsieur Philippe SAUQUES**,

Secrétaire de séance : Laurent PRENERON

Etaient présents ou représentés : SAUQUES Philippe, LABURTHE Joël, TROTTA Pascal, NALIS Patrick, MAURAS Marie-Claude (pouvoir à Pascal TROTTA), PRENERON Laurent, CASTERA Guy.

Était absente : Patricia FEUILLET-GALABERT

Délibération :

Suite aux réponses au marché public pour la réhabilitation des stations d'épuration de Dému et Campagne d'Armagnac, paru le 9 décembre 2022 avec réponses attendues le 15/02/2023, Suite à l'analyse faite par le Maître d'œuvre Boubée-Dupont Environnement des réponses reçues après questionnaire posé suite à la première commission MAPA du 14 mars dernier, Sur avis de la commission MAPA réunie le 6 avril suivant, Sur pouvoir du conseil syndical du 16 mars dernier,

Le Président propose :

- De déclarer le Lot 2 infructueux
- De relancer l'appel d'offres pour la réhabilitation de la Station de Campagne d'Armagnac.

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical accepte cette proposition et donne pouvoir au Président de signifier aux soumissionnaires l'infructuosité du lot et de relancer le marché, ainsi que d'en informer les organismes financeurs (AEAG et CD 32).

Fait et délibéré le jour, mois et an susdit

Le Président,
Philippe SAUQUES

